

**BULLETIN D'ADHESION DES ADHERENTS BENEFICIAIRES**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Comment avez-vous connu l'association ? : .....

**LE SOUSSIGNE,**

M.  Mme  Mlle ..... Date de naissance : .....

Prénoms : .....

Raison sociale ou dénomination : .....

Forme juridique : ..... Si société, nbre d'associés : .....

Profession : .....

Lieu d'exercice de la profession : .....

.....

Tél. : ..... Fax : ..... Mél : .....

Adresse personnelle : .....

..... Tél. : .....

N° SIRET : ..... Code APE : .....

Régime d'imposition : B.N.C. déclaration contrôlée :  de plein droit  sur option  
 B.N.C. micro-entreprise

**ADHERE** à compter du (1) ..... à l'Association « FRANCE GESTION - Professions Libérales » en qualité de membre adhérent bénéficiaire et s'engage à respecter les statuts, notamment les engagements reproduits ci-dessous.

1ère adhésion. En cas de nouvelle activité, date de création : .....

ou changement d'association (joindre le certificat de l'ancienne association).

**Et donne son mandat EDI**

**pour la télétransmission de sa liasse fiscale**  à un tiers ou  à France Gestion-Professions Libérales (2)

Fait à : ..... le .....

En trois exemplaires.

Faire précéder la signature de la mention

**« Lu et approuvé »**

Dans l'hypothèse où vous avez recours à un membre de l'Ordre des Experts-Comptables, veuillez indiquer dans le cadre ci-dessus, son nom et son adresse.

**ENGAGEMENTS PRIS PAR LES ADHERENTS BENEFICIAIRES**

L'adhésion à l'Association implique pour les membres adhérents bénéficiaires :

- L'obligation de communiquer à l'Association, la déclaration des bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés ainsi que tous les documents annexes.
- D'opter pour la procédure de télétransmission de leurs données fiscales et comptables (EDI-TDFC) et de donner mandat à l'Association, sauf si celui-ci a déjà été donné à un tiers, pour la transmission par voie électronique, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant de son choix, des déclarations ou des données comptables, ainsi que de tous documents annexes le accompagnant.
- L'autorisation pour l'Association de communiquer à l'agent de l'Administration Fiscale, qui apporte son assistance technique à l'Association, les renseignements ou documents mentionnés au présent engagement.
- L'engagement d'apposer, dans les locaux destinés à recevoir la clientèle, un document écrit placé de manière à pouvoir être lu sans difficulté par cette clientèle. Ce document doit reproduire de façon apparente le texte suivant : « Membre d'une Association Agréée par l'Administration Fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom ».
- L'obligation de reproduire dans la correspondance et sur les documents professionnels adressés ou remis aux clients le texte ci-après : « Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté ». Ce texte doit être placé de manière à n'engendrer aucune confusion avec les titres ou qualités universitaires et professionnels.
- L'engagement de verser les cotisations prévues à l'article 11 des statuts dont le montant est fixé par le Bureau de l'Association.
- L'engagement de verser des frais de recouvrement de 25 € pour toute cotisation impayée à la date d'échéance, suivant la décision du Conseil d'Administration du 17/12/2002.

En cas de manquements graves ou répétés aux engagements ou obligations sus-énoncés, l'adhérent sera exclu de l'Association, après avoir été invité préalablement par lettre recommandée, à présenter devant le Bureau sa défense sur les faits qui lui sont reprochés.

(1) Pour une première adhésion : date de début d'exercice. Pour un changement d'association : date de la signature du bulletin d'adhésion.

(2) Les adhérents des organismes agréés doivent obligatoirement télétransmettre leur déclaration professionnelle à l'Administration Fiscale. Ils peuvent pour cela déléguer cette mission à un tiers (par exemple expert-comptable) ou à leur Association Agréée.